

Après plus de 30 ans d'activités sur le terrain, Pacte constate une évolution de la place des femmes dans l'économie, toutefois celle-ci reste insuffisante en termes d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et du développement de la mixité dans l'entreprise.

L'élaboration de la Loi sur l'égalité et la création de structures dédiées à l'égalité faisaient également parties des objectifs initiaux du Mouvement, qu'en est-il aujourd'hui ?

Pacte compte poursuivre son engagement bien au-delà du 14 juin 2019, à travers trois axes :

Economie/Politique

Changeons le climat de travail !

- Développons des environnements favorables à la mixité dans l'entreprise et les organisations. Pour une véritable politique publique inclusive, il s'agit d'amener les pouvoirs publics à projeter une vision de la société incluant la mixité partout.
- Des moyens renforcés, de la visibilité, une liberté d'action et une garantie de l'indépendance hiérarchique pour les structures étatiques dédiées à l'égalité afin de préserver leur potentiel d'innovation.
- Pour ne pas perdre nos talents féminins aux étapes clés des parcours de vie – maternité - réinsertion - réorientation. La Loi sur l'égalité-LEg ne doit pas se priver de l'art.15 LEg ! Il est essentiel notamment de continuer à financer une offre d'accompagnement et de conseil pour promouvoir les femmes à des postes à responsabilités (services de consultations).

Éducation/Formation

La mixité ça commence à l'école !

- Promotion de nouveaux modèles socio-professionnels dans le monde du travail.
- Sensibilisation aux questions de la relation filles-garçons dès l'enfance.
- Initiation aux questions égalité, mixité et communication homme/femme de tout jeune achevant son parcours de formation.

Société/Famille

Couples et conciliation

- Système fiscal adapté à l'évolution de la société et du couple, avec une assimilation des frais de garde à des frais d'acquisition du revenu.
- Promotion de la place du père dans l'éducation des enfants dès la naissance par l'introduction urgente d'un congé paternité.
- Introduction des 3 temps du congé parental : temps pour la mère, temps pour le père et temps à se partager, ceci sans toucher au minimum actuel pour la maternité.

Lausanne, le 14 juin 2019